

**Aides à la mobilité internationale pour les élèves  
et étudiants en formation dans les Instituts de  
formation du sanitaire et du social  
GUIDE 2017**

(Dispositif applicable à compter de la rentrée de septembre 2017)



## *La Région peut octroyer une aide à la mobilité internationale aux élèves ou étudiants en formation dans les Instituts de formation du sanitaire et social.*

### Pour quels étudiants ?

- Elèves ou étudiants inscrits dans un Institut de formation du sanitaire et social agréé par la Région Grand Est **désirant réaliser une période d'études ou de stage dans un organisme à l'étranger dans le cadre de leur cursus de formation.**

### Selon quelles conditions ?

- Effectuer une période d'études ou de stage **d'une durée minimale de 5 semaines** dans un même organisme à l'étranger
- Destinations éligibles : toutes les destinations sont éligibles à l'exception de la France (DOM TOM inclus) et des principautés d'Andorre et de Monaco.

### Quel(s) montant(s) ?

- Montant forfaitaire de **400 €** quelle que soit la durée du stage ou des études
- Bonification de **200 €** pour les étudiants boursiers
- Bonification de **100 €** pour les élèves ou étudiants effectuant leur stage ou leurs études dans un pays frontalier (Allemagne, Belgique, Luxembourg ou Suisse)

### Y-a-t' il des cumuls possibles ?

- Ce dispositif peut s'appliquer en complément d'une aide à la mobilité ERASMUS+

### Selon quelle procédure ?

- Transmission du **dossier de demande** à la Région à [veronique.desuert@grandest.fr](mailto:veronique.desuert@grandest.fr) accompagné des pièces suivantes
  - Attestation de l'Institut de formation d'origine autorisant l'élève, l'étudiant à effectuer une période de formation déterminée dans un organisme identifié à l'étranger
  - 1 RIB
  - Copie de la notification de la bourse (pour les étudiants boursiers)
  - Convention de stage tripartite signée par toutes les parties

### Pour plus d'informations :

- **Véronique DESUERT 03 87 33 64 94**

**Consultez la carte des formations, accédez aux coordonnées des instituts de formations sanitaires et sociales du Grand Est et à toutes les informations utiles sur le site institutionnel de la Région Grand Est sur**

**[www.fss.grandest.fr](http://www.fss.grandest.fr)**

**Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, contactez directement les instituts de formations.**

**Pour toute question particulière, déposez votre demande à l'adresse suivante :**

**[fss@grandest.fr](mailto:fss@grandest.fr)**



---

Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller  
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho  
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • place Gabriel Hocquard  
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01  
Tél. 03 87 33 60 00

[www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)

Retrouvez-nous sur

